

Le 8 juillet 2026

Chers parents,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant dans le programme d'entraînement de hockey féminin pour l'année scolaire 2026-2027. Nous sommes heureux de l'engouement que génère cette offre de service et voulons tout mettre en œuvre pour que l'expérience soit des plus enrichissante pour votre enfant.

Voici plusieurs informations qui vous permettront de bien commencer l'année scolaire.

Entreposage de l'équipement de hockey

L'équipement de hockey peut être entreposé au Centre d'excellence Sport Rousseau. Un endroit sécuritaire et verrouillé est attribué pour nos joueuses de hockey. De façon exceptionnelle, il sera possible d'entreposer l'équipement de hockey à l'école après entente avec la direction, au besoin. Veuillez noter que les équipements ne peuvent en aucun cas être transportés à l'intérieur de l'autobus scolaire. Il vous sera donc demandé d'assurer le transport des équipements vers le centre d'entraînement.

Transport scolaire

Les présences sur la glace se dérouleront les lundis et mercredis. Un calendrier des entraînements vous sera fourni. Un autobus viendra chercher votre enfant vers 14h25, avant la fin de la 4^e période, pour se diriger au centre d'entraînement. L'autobus attendra votre enfant dans le stationnement adjacent à la cafétéria, à l'arrière de la polyvalente. Le retour à la maison est assuré par le parent.

Rattrapage scolaire

Puisque votre enfant manquera du temps de classe selon l'horaire régulier (elles quitteront les classes avant la fin de la 4^e période les lundis et mercredis), elle bénéficiera d'ajout d'un cours hors horaire, particulier au programme de hockey féminin, donné sur l'heure du midi, en compagnie du responsable du programme. Ce cours obligatoire lui permettra de compléter ses différents travaux scolaires, tout en s'assurant que son parcours académique se déroule bien. Les enseignants sont avisés des élèves qui sont inscrits au programme de hockey féminin. Ils sont sensibles à la situation particulière liée à l'horaire de votre enfant et collaborent avec le coordonnateur du programme pour des aménagements facilitant la réussite académique. Le cours hors-horaire est obligatoire pour toutes les joueuses du programme et la présence est comptabilisée au même titre que l'horaire régulier de l'élève.

Particularité du programme

Bien que les entraînements de hockey sur glace aient lieu à l'extérieur de l'école, les participantes au programme se verront remettre un bulletin attestant de leur progression. Cette évaluation fera état des compétences de l'élève qui seront évaluées par l'Académie de hockey Joël Bouchard, et ce, tout au long de l'année scolaire. L'élève doit donc démontrer sa capacité à modifier et améliorer son niveau d'exécution des aspects techniques en plus de mettre en pratique les éléments tactiques enseignés. Les entraînements hors glace ont lieu à l'école, en compagnie du responsable du programme, les jeudis après les heures régulières de classe, soit de 14h45 à 16h. Encore une fois, le transport vers le domicile est la responsabilité du parent puisqu'il n'y aura pas de transport scolaire fourni à la fin de

l'entraînement. Ces périodes sont obligatoires au même titre que les périodes de rattrapage scolaire, sur l'heure du midi.

Documents importants

Vous recevez avec cette lettre un document à remplir en lien avec le centre d'entraînement A.H.J.B. Celui-ci est à remettre directement à l'Académie, en vous présentant en personne ou par l'entremise de votre enfant.

Paielements

Les frais associés au programme, tant au niveau sportif que scolaire, doivent être remis à l'école par l'entremise de la facture élève, qui sera disponible vers la mi-août. Ces frais, d'une valeur de 2 824,00 \$ peuvent être payés par chèques postdatés. De plus, vous pouvez contacter la direction administrative de l'école afin de valider si une entente de paiement différée pourrait être possible. Veuillez noter qu'une portion de ces frais sont non-remboursables dû au contrat avec le centre d'entraînement (coûts fixes associés au programme).

Si votre enfant souhaite s'inscrire à l'équipe féminine de hockey en parascolaire, elle pourra le faire en début d'année. Ce volet n'est pas obligatoire.

En vous souhaitant un bel été,

Émilie Dubé
Directrice
Polyvalente Sainte-Thérèse
Centre de services scolaire des Mille-Îles